

## Règlement Challenge de la Lomagne VTT

### **1. ORGANISATION**

Le challenge de la Lomagne VTT est organisé par quatre associations (loi 1901)

### **2. COURSES**

Le challenge de la Lomagne VTT est un événement au sein duquel sont proposées quatre épreuves de pleine nature. Les parcours s'effectuent sur sentiers et chemins, ainsi que sur de petites portions goudronnées.

### **3. INSCRIPTIONS ET TARIFS**

[Fiche d'inscription en PDF](#)

[Fiche d'inscription en DOC](#)

Compétition : 14 € - cadet 4€ - Minime, Benjamins gratuit

Randonneur 7 €

Pour le challenge, inscription et prise de plaque de cadre à la première étape. A chaque étape suivante, donner son numéro de plaque, s'acquitter de l'inscription et ainsi de suite.

7 H à 9 H : Inscriptions

9 h 30 : Départ compétition et dans la roue les randonneurs.

A l'arrivée lavage de vélo, douche et ravitaillement.

12 H 15 : Remise des récompenses

### **4. GARANTIE D'ANNULATION**

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ de la course, d'arrêter la course, de modifier le parcours, voire d'annuler la course sans préavis,

sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

## **5. CERTIFICAT MÉDICAL**

La participation à l'épreuve du challenge de la Lomagne VTT est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.
- D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

## **6. ÉQUIPEMENT**

Vérification du matériel au retrait de la plaque de cadre et/ou départ. En cas de non respect, l'organisation se réserve la possibilité d'exclusion.

## **7. RAVITAILLEMENTS**

Deux ravitaillements sur le circuit et un à l'arrivée.

## **8. SÉCURITÉ**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier le parcours si les conditions atmosphériques (ou autres dangers) sont de nature à mettre en péril les participants,. La surveillance médicale est assurée par la Sécurité Civile et un médecin au départ de la course. Des bénévoles présents à chaque intersection et sur le parcours assureront la sécurité sur la distance de l'épreuve. L'organisateur se donne le droit à tout moment, et d'arrêter sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Les personnes participent à la compétition sous leur propre responsabilité en cas de vols, pertes ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du code de la route.

## **9. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES**

Pour chaque épreuve, classement et récompenses aux trois premiers de chaque catégorie et un maillot de leader pour le challenge.

## **10. Droit à l'Image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## **11. Suiveurs**

Aucun véhicule à moteur, ni VTT sans plaque de cadre excepté ceux de l'organisation dûment identifiés, ne seront autorisés à suivre les coureurs qui ne devront être gênés sous aucun prétexte.

Le non respect de cet article entraîne la disqualification du concurrent suivi.

## **12. Accidents et responsabilités**

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile (APAC) l'Association nommée décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve, ils peuvent souscrire à une garantie individuelle accident et atteintes corporelles s'ils le souhaitent.

L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

## **13. Règles sanitaires**

Le comité organisateur s'engage à faire respecter, à tous les intervenants, le protocole sanitaire en vigueur à la date du Challenge. Un responsable « COVID-19 », sera chargé de faire respecter les gestes barrières et de mettre à disposition les moyens nécessaires, (solutions hydroalcooliques...). Un rappel des mesures de protection, affichages et annonces du speaker, seront présents tout au long de la manifestation. En fonction des conditions météorologiques, un maximum d'opérations seront faites à l'extérieur.